Article245 Engagements

Les OS doivent confirmer au plus tard le **vendredi 23 octobre 2020** le nombre total d'animaux présents, qu'ils soient en concours ou en présentation. Elles effectueront la présélection des sujets de leur race, choisis parmi les meilleurs lauréats des concours spéciaux de race.

Les lettres d'engagement, établies à l'aide des formulaires spécifiques, doivent parvenir à l'OS concernée. Chaque OS adressera à COMEXPOSIUM/CGA, avant le **vendredi 12 février 2021** une attestation récapitulative des engagements éligibles reçus et transcrits dans le logiciel de gestion du CGA Animaux.

Les OS sont avertis en temps utile des dispositions arrêtées pour l'arrivée des animaux, leur séjour au salon et leur départ. Un responsable est désigné au sein de chaque race par le syndicat d'élevage pour prendre des décisions en cas d'accident et en l'absence du propriétaire.

Article246 Femelles suitées

Pour des raisons d'organisation et de respect de la législation sur le transport des animaux, les femelles suitées, ou susceptibles de l'être, ne sont pas admises à se présenter.

Article247 Jury

Les jurys sont proposés à la validation du Commissaire général par les partenaires de l'organisation de chacun des concours (selon les cas : SFET ou OS). Les décisions des jurys sont souveraines. Le secrétariat des jurys est assuré par un Commissaire du CGA, seul autorisé à communiquer avec les jurys pendant les épreuves et les délibérations.

Leséventuellesréclamationsdoiventêtredéposéesparécritauc ommissariatdesEquidésetexposéesparunseulreprésentantdelaraceconcernée,au plustard1heureaprèsla fin desépreuves. Al'issuedecettepériodeet en l'absencederéclamation,lesrésultatsseront réputésdéfinitifs.

Article248 Sanctions

Toute fausse déclaration au présent règlement, tout comportement déplacé à l'égard du jury, de l'organisateur, des animaux ou de toute autre personne exposent son auteur à une sanction pouvant aller de pénalités appliquées à l'épreuve considérée jusqu'à l'exclusion immédiate de sa participation au concours ou présentation, sans préjudice de toute autre sanction relative aux dotations ou indemnités auxquelles il aurait pu prétendre.

Finale Nationale des Races des Chevaux de Trait

Article249 Définition etmodalités

LaFinaleNationaledistinguechaqueannéelesmeilleursanimauxdechaqueracedechevauxdetraitauregarddustandarddéfinidelarace(disponible auprèsdechaqueOS),etdelaqualitédeleursallures.Cetteépreuveconstitueladernièreétape,etdonclaplussélectivedesconcoursannuelsorganisés par lesstudbooks.

Une note sur 20 est attribuée à chaque animal, permettant d'établir le classement (1er prix, 2ème prix, 3ème prix).

Article250 Critères d'éligibilité

Sontéligiblestousleséquidésd'unâgeadministratif(rappel:unéquidéchangeadministrativementd'âgeau1erjanvierdel'annéeencours)d'aumoins 3 ans au 1er janvier 2020, mâles ou femelles, issus des 9 races de chevaux detrait.

Il est interdit de mélanger des mâles et des femelles dans la même section.

Article251 Jury

Pour les 9 races de chevaux de trait en concours, les jurys sont désignés par le Commissaire général sur proposition de chaque OS. Ils sont présidés par le Président de l'OS, assisté d'au maximum 2 juges agréés dans la race.

Article252 Classement etrécompenses

Les prix (1er prix, 2ème prix, 3ème prix) seront attribués aux sections d'au moins 5 animaux. Le nombre de prix par section est limité à 2 (1er prix, 2ème prix) pour les sections constituées de 3 ou 4 animaux. Pour les races ayant un contingent de 5 animaux, une section de 2 animaux est admise par dérogation. Dans ce cas, seul le premier du classement sera primé.

Ils seront matérialisés par une plaque officielle du CGA. Une plaque de participation sera remise aux autres participants.

Un prix de championnat peut être accordé par le jury au meilleur sujet choisi parmi les animaux ayant obtenu un 1er prix de section.

Trophée Racial d'Utilisation Jeunes Chevaux

Article253 Définition

Ce trophée vise à mieux faire connaître aux professionnels et au grand public les caractéristiques, aptitudes et performances des races françaises dechevaux de trait et de mules, et de mettre l'accent sur la diversité de leurs utilisations et leur intérêt économique.

Le Trophée Racial d'Utilisation Jeunes Chevaux est une compétition inter-races combinée, comportant trois épreuves effectuées par le même animal et le même meneur, affectées des coefficients ci-dessous :

- 1ère épreuve : Travail (coefficient1)
- 2ème épreuve : Traction à un cheval (coefficient1)
- 3ème épreuve : Maniabilité ludique (coefficient1)

Chaque race doit obligatoirement participer aux troisépreuves.

Pour participer au Trophée, le meneur et le groom devront être âgés de 16 ans au minimum.

Les chaussures de sécurité sont obligatoires. (Contrôle du jury).

Article254 Critères d'éligibilité

Sont admis à concourir :

- Leschevauxdetrait(mâle,femelleouhongre)âgésadministrativementde4 à 8ansauplusau1erjanvier2021(rappel:unéquidéchangeadministrativement d'âge au 1er janvier de l'année en cours) et inscrits au studbook de la race.

- LesmulesinscritesauregistredʼélevagedelaMulePoitevineoudelaMuledesPyrénées(mâle,femelleethongre)âgésadministrativement de10ansauplusau1erjanvier2021 (rappelunéquidéchangeadministrativement d'âgeau1erjanvierdel'annéeen cours).

Les animaux ayant remporté le 1er prix à une des trois dernières édition (2018, 2019, et 2020) ne pourront prétendre à une nouvelle participation à ce Trophée.

Les juments gestantes ne sont pas autorisées à participer au trophée.

Afin de pourvoir au remplacement d'un animal qui deviendrait indisponible à la date du CGA 2021, chaque race devra désigner un animal suppléant.

Article255 Modalités de l'épreuve detravail

1. Epreuve:
   Cette épreuve consiste à tirer un traineau et un tronc. Il s'agit d'un parcours d'obstacles visant à mettre en valeur les potentialités d'un jeuneéquidé au travail.
   Sont évalués : le calme, la patience, la docilité du cheval, sa disponibilité face à son meneur.

2. Généralités :
   L'épreuve se réalise avec un cheval mené aux guides ou au cordeau, par une seule personne, et le traîneau est vide. L'équidé est garni d'un harnais de travail (collier-trait-palonnier). La sous ventrière et les porte-traits sont obligatoires, ainsi qu'un palonnier de 80 cm de large au minimum

   L'ordre de passage sera affiché sur le lieu de l'épreuve de maniabilité et à l'accueil du commissariat des équidés.

   La reconnaissance du parcours (collective et à pied, avec le président de jury comme seul référent, et lui aussi à pied) aura lieu avant le débutde l'épreuve. L'horaire approximatif sera affiché dans le programme de l'épreuve.

   Le meneur et le groom participent à la reconnaissance.

   Il faut que les obstacles soient essayés dans leur totalité.

   Leparcourscomprendles8obstaclescitésdansletableauci-dessous(cf.4leparcours),celaaubonvouloirduchefdepisteetdesmatériels qu'il aura à sadisposition.

3. Notation:
   L'épreuve de travail donne lieu à l'attribution de points de pénalité selon le barème suivant. Toutes les pénalités se cumulent entre elles :
   - Chaque quille ou balle renversée est pénalisée de 2 points;
   - Chaqueinterventiondugroomsera pénaliséede5points, saufpourl'accrochageet ledécrochage,pénaliséde10points;
   - Le non-franchissement volontaire d'un obstacle est pénalisé de 20 points ;
   - Le non-respect du règlement sur le matériel obligatoire entraînera un report du départ et 20 points de pénalités (porte trait, sous ventrière, palonnier mesurant au minimum 80cm…).
   - 3 tentatives à chaque obstacle avec un temps limite de 30'', après 3 essais note de 0 pour l'obstacle

   La notation se fait sur 100 points : 8 obstacles à 10 points, 20 points pour comportement et présentation.

4. Le parcours:
   Parmi les obstacles proposés (voir tableau ci-dessous) le chef de piste choisira 8 obstacles en fonction du matériel mis à sa disposition lors du concours (petit traîneau type PEJET 3 ans et tronc).
   Le meneur entre et sort de la carrière,palonnier en main obligatoirementainsi que sur les 3 premiers obstacles. Tous les autres sont attelés.
   L'écartement des portes est de + 30cm/traîneau.

N°	Obstacles	Critères de notation	Note sur	Observations
1	Cercle à main droite, avec un couloir de 1 m, diamètre intérieur de 10m	Précision, balles tombées (- 2 pts par balle)	10	
2	Tronc à enjamber, palonnier en main	Si hésitation (- 3 pts) Si sauté (- 5 pts)	10	
3	Reculer pour accrochage du traineau Zone de travail +30cm avec 7 cônes	Temps imparti (30 secondes) Défense (- 5 pts) Balles tombées (- 2 pts par balle)	10	Si non réalisé dans le temps imparti, le groom interviendra et la note sera de 0
4	Zig-zag 3 portes	Si arrêt (- 3 pts) Si défense (- 5 pts)	10	
5	Passage au travers	Si arrêt (- 3 pts par tentative) Si défense (- 5 pts)	10	
6	Changement de sol : pont avec traîneau	Si hésitation (- 3 pts) Si sauté (- 5 pts)	10	
7	Serpentine 6 plots	Allures irrégulières (- 2,5 pts) Menage brutal (- 2,5 pts) Balles tombées (- 2 pts par balle)	10	
8	Zone d'arrêt de 10 secondes (+30cm entre 6 plots)	Arrêt non respecté ou non réalisé instabilité (-5 pts)	10	
9	Couloir de précision (+ 15 cm de la largeur du traîneau)	(- 2 pts) par balle tombée	10	
10	Décrochage du traineau ou tronc Zone de travail +30cm avec 7 cônes	Instabilité à l'arrêt (- 5 pts)	10	
11	Refouler un tronc	Temps imparti (120 secondes) Défense (- 5 pts) Balles tombées (- 2 pts par balle)	10	Couloir de 1,5m, et tronc à refouler sur 5 m, avec un temps imparti de 2 minutes/maxi
12	Comportement du cheval et du meneur	Allures irrégulières (- 5 pts) Coups de collier (-5 pts) Retours de guides (- 5 pts)	10	
13	Présentation	Propreté de l'ensemble, réglages des harnais, et tenues du meneur et du groom.	10	Harnachement 5 pts Meneur et cheval 5 pts

Article256 Modalités de l'épreuve de traction à uncheval

Cetteépreuveconsisteàdéplaceruntraîneausurunedistancede120menviron. Lechevalestmenéauxguidesouaucordeau,paruneseulepersonne. Letraîneauestvideaupointdedépartetd'unpoidsd'environ250kg.Les«palonniersportés»sontinterdits(refusdu«bas-cul»).Lalargeurminimum du palonnier est de 70cm.

Untestaudynamomètreseraréaliséavantledébutdel'épreuve.Ledynamomètre,fourniparl'organisateur,seraplacéentrelepalonnieretletraîneau pourletest.Latractionmaximumnedevrapasdépasser500kg/forceaprèsledernierchargement(mesurepriseenmouvement).Lenombredepersonnes à charger au maximum au 3ème chargement sera défini en fonction de cetest.

Un cheval, désigné par le jury, fera un tour pour enlever la rouille présente sur les patins en début de concours. Chaque attelage débutera par un arrêt dansunezonedéfiniepar4plots.L'épreuvepourradébuterparlatractiondutraîneauàvidesuruntourdecarrièrepourdétendreetéchaufferlecheval à la convenance du meneur. Le jury jugera la présentation et le harnais (sous-ventrière et porte-traits obligatoires), jugement qui sera complété à l'arrêt (avantdépart).

Le meneur doit se placer à côté du traîneau, obligatoirement en arrière du palonnier et le groom reste à côté en arrière du meneur, en sécurité. Sur le parcours, trois aires de chargement identifiées par des quilles sont prévues, avec arrêt obligatoire minimum de 20 secondes, ainsi que deux passages obligatoires.

Surleszonesdechargement,lechevaldoits'arrêterdefaçonàcequelecrochetdutraîneausoitdanslazoned'arrêt.L'arrêtestvalidéquandlecrochet estdansl'intervalledelalignedesboules.L'arrêtestconsidéréhors-zonequandilestmarquéetrespectémaisquelecrochetdutraîneauestendehors de la zoneimposée.

Aux deux premiers arrêts, chargement obligatoire de deux personnes, au 3ème arrêt, chargement à option de 0 à X personnes (en fonction du test au dynamomètre précisé ci-dessus), dossards de 1 à X, au choix du meneur. 3 essais sont autorisés au dernier chargement, au bout de trois le jury arrêtera le concurrent.

La place des dossards sur le traîneau devra être définie au sol, afin que les charges soient réparties de la même façon pour chaque concurrent.

Unealluremarchéeestimposée.Silechevaltombedansuneautreallurequelepas(trot,galop,amble…),ilserapénalisépournon-respectdel'allure. Pour l'intégralité du parcours, au-delà de 2 foulées, chaque foulée supplémentaire entraîne une pénalité : faute d'allure (toute foulée compte même en cas de reprise du pas entre les foulées de trot ou galop : pas de remise àzéro).

La largeur des portes est déterminée à 30 cm en plus de celle du traineau utilisé.

Le fouet est interdit. Les retours de guides sont strictement interdits et seront sanctionnés de 30 points par action.

Hors des zones de chargement, plusieurs arrêts sont autorisés dans la limite de 40 secondes cumulées. Au-delà, l'épreuve s'arrête et sont pris en compte pour le classement le nombre de personnes chargées et la distance parcourue avant le dernier arrêt pénalisant.

Après chaque arrêt, le traîneau doit parcourir au moins 3 mètres pour valider le chargement. Dans le cas contraire, les personnes ayant été chargées ne seront pas comptabilisées.

C'est le crochet qui délimite la fin de l'épreuve : quand le crochet a dépassé la ligne d'arrivée, l'attelage a terminé l'épreuve.

L'épreuve de traction donne lieu à l'attribution de points de pénalité selon le barème suivant, chaque attelage partant avec un capital de 0 point :

Nature de la faute	Pénalité
Harnachement : propreté	10 points
Harnachement : réglages	10 points
1 boule tombée	5 points
Distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée	10 points/m
Arrêt obligatoire non respecté (lorsque l'attelage ne s'arrête pas dans l'aire de chargement)	30 points
Durée de l'arrêt non respecté (moins de 20 sec)	10 points
Arrêt hors zone (zone des 4 premiers cônes)	10 points
Passage du meneur ou groom à la tête du cheval	30 points par intervention
Intervention du groom (hors passage à la tête)	10 points par intervention
3ème chargement	10 points /par personne non montée
Faute aux allures	5 points/faute
Retour de guides ou cordeau « coup de sonnette »	30 points
Tout autre geste qualifiable de « cruauté » envers le cheval (dont poursuite de l'épreuve avec cheval empêtré)	Elimination de l'épreuve
Abandon après le 1er chargement	100 points
Abandon après le 2ème chargement	50 points (s'ajoutent aux pénalités précédentes)
Report du départ pour raisons de sécurité (réglages collier, …)	20 points

Manière (40 points au maximum) :
Ils'agitdepénalitésdenoteserapportantàlaqualitéetàlarégularitédelatraction.Chaquepénalitén'estaccordéequ'àpartirdumomentoùl'ensemble de la traction ne tend pas à l'idéal. La pénalité ne doit pas tenir compte duchargement.

- 0 à 10 pts/chargement : ce qui est recherché : chevaux sur les traits, départ non heurté, non sauté;
- 0 à 10 pts sur l'ensemble de la traction : défense du cheval, calme et discrétion du meneur (gestuelle etvocale).

Le barème suivant sera utilisé :

- Excellent : 0 point de pénalité;
- Très bon : 1 point de pénalité;
- Bon : 2 points de pénalité;
- Assez bon : 3 points de pénalité;
- Satisfaisant : 4 points de pénalité;
- Suffisant : 5 points de pénalité;
- Insuffisant : 6 points de pénalité;
- Assez mauvais : 7 points de pénalité;
- Mauvais : 8 points de pénalité;
- Très mauvais : 9 points de pénalité;
- Nul : 10 points depénalité.

Lejuryatoutelatitudepourarrêterunattelagejugédangereux,ounerespectantpaslebien-êtreanimal,àquelquemomentquecesoitpendantl'épreuve. La sanction pourra aller jusqu'à l'élimination de cetteépreuve.

Lejurysanctionneraautantquedebesoinles«coupsdesonnettes»(affectantlaboucheducheval)ainsiqu'uncomportementdumeneuroudugroom inadapté à l'épreuve. De même, le jury sanctionnera autant que de besoin une allure irrégulière qui pourra aller jusqu'à l'élimination du cheval sur l'épreuve.

Article257 Modalités de l'épreuve de maniabilité ludique

1- Epreuve:
Il s'agit d'un parcours d'obstacles visant à mettre en valeur les potentialités d'un jeune équidé au travail.
Sont évalués : le calme, la patience, la docilité du cheval, sa disponibilité face à son meneur.

2- Généralités :
L'épreuve se réalise avec un cheval mené aux guides. Elle se réalisera avec une voiture de marathon standard écartement + 30 (138/140 pas de barre en bois).

L'animal est garni d'un harnais avec traits et mousquetons et mené par un meneur assisté de son groom. L'ordre de passage sera affiché sur le lieu de l'épreuve de maniabilité et à l'accueil.

La reconnaissance du parcours (collective et à pied avec le président de jury comme seul référent et à pied) aura lieu avant le début de l'épreuve. L'horaire et la durée seront affichés dans le programme de l'épreuve.

Le meneur et le groom participent à la reconnaissance. Un temps limite est annoncé avant le début de l'épreuve.

Il faut que les obstacles soient essayés dans leur totalité.

3- Pénalités

Une reprise de guide avec le « menage » à une main est pénalisée de 30 secondes mais le meneur doit réessayer et reprendre ses guides à une main pour terminer l'obstacle, sinon une pénalité de 100 secondes sera attribuée.

Pénalité sur obstacles : obstacle fait 0 sec, pas fait mais essayé jusqu'au bout 30 sec, et pas essayé jusqu'au bout 100 sec.

.

4- Élimination

L'élimination sera immédiate pour :

- Pertedecontrôleduchevalet/oumanquementauxrèglesdesécuritémettantlesspectateurs,lemeneurou legroomendanger;
- Tout comportement du meneur contraire au code de bonne conduite avec un animal (ex. abus dufouet).

5- Épreuve:

Le chronomètre démarre après un signal du juge de piste, au passage du nez du cheval dans la ligne de départ et s'arrête au passage du nez du cheval dans la ligne d'arrivée.

Il faut que les obstacles soient essayés dans leur totalité.

Notation : L'épreuve de maniabilité ludique donne lieu à l'attribution de secondes de pénalité selon le barème suivant. Toutes les pénalités seront en seconde et se cumulent entre elles.

Nature de la faute	Pénalité
1 boule tombée	5 sec
Faute d'allure sur zones imposées au-delà de 3 foulées consécutives, compteur non remis à 0. Tout obstacle non franchi dans l'allure imposée.	5 sec
Refus 1	5 sec
Refus 2	10 sec
Refus 3	50 sec
Reprise de guides	10 sec
«Menage» à une main, si reprise de guides	30 sec
Obstacle non réalisé mais essayé	30 sec
Obstacle non réalisé et non essayé	100 sec

6- Liste des obstacles:

L'épreuve comprendra 8 portes (allure libre) et 3 obstacles (allure au choix du jury) :

- 1 obstacle sensoriel (ex : sonore, …);
- 1 changement de sol (ex : pont, …);
- 1 menage à 1 main sur une petite serpentine (slalom);
- Le reculé (temps imparti 120 sec);
- Test deprécision.

Chaque difficulté doit être tentée 3 fois, au bout du troisième refus le jury donnera l'ordre de passer à la suite du parcours.
L'animal franchit la ligne d'arrivée matérialisée par deux cônes.

Un barrage aura lieu pour les 3 meilleurs attelages, classement suivant le temps. Il se déroulera au chronomètre uniquement sur les portes.
Une reconnaissance à pieds sera faite avant le barrage.

Lejuryatoutelatitudepourarrêterunattelagejugédangereuxouenerespectantpaslebien-êtreanimalàquelquemomentquecesoitpendant l'épreuve.Cetattelageseraconsidérécommeéliminédecetteépreuve.L'attelageayantlemoinsdepointsdepénalitéremportecetteépreuve.

Article258 Classement

Le classement est effectué en totalisant les points obtenus à chacune des deux épreuves par les n races participantes, selon le décompte suivant :

Classement	Points
Race classée 1ere	n
Race classée 2eme	n - 1
Race classée 3eme	n - 2
Etc.	Etc.
Race classée avant dernière	2
Race classée dernière	1
Race éliminée	0

Les races classées ex æquo à l'une des 2 épreuves se partagent également les points qu'elles auraient obtenus, s'il avait été possible de les distinguer.

La race ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des deux épreuves est déclarée vainqueur du Trophée Racial d'Utilisation.

En cas d'ex æquo, c'est l'épreuve de maniabilité qui départagera les races. Le jury se réserve toutefois la possibilité d'organiser une épreuve spécifique pour départager les concurrents.

Article259 Jury

Le jury est composé de trois membres : un président de jury, 1 juge et 1 juge aux allures. Ils sont assistés par 2 assesseurs aux chronomètres.

Les juges devront faire partie du corps des juges Excellence défini par la SFET et répondre à l'appel à candidature lancé par la SFET.

La filière trait de la SFET aura en charge la sélection des 3 juges qui seront proposés au Commissaire Général pour validation au plus tard le **vendredi 11 décembre 2020.**

Le secrétariat du jury est assuré par un Commissaire, seul autorisé à communiquer avec les juges.

Seul le président de jury sera autorisé à répondre aux questions des meneurs.

Les éventuelles réclamations doivent être déposées par écrit au Commissariat des Equidés et exposées par un seul représentant de la race concernée, au plus tard 1 heure après la fin des épreuves. A l'issue de cette période et en l'absence de réclamation, les résultats seront réputés définitifs.

Article260 Sanctions

Tout auteur de fraude ou tentative de fraude sur l'origine ou l'identité d'un équidé ou tout auteur defausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu sur le champ par le président de jury des épreuves et du bénéfice auxquels elles donnent éventuellement droit.

Sont également concernés les comportements déplacés à l'égard du jury, de l'organisateur, des animaux ou de toute autre personne présente sur le lieu.

Article261 Récompenses

Les récompenses offertes par le Concours Général Agricole sont les suivantes :

- Une coupe pour le vainqueur de chacune des épreuves;
- Un trophée pour le premier du classement;
- Une plaque pour tous les animaux participants;
- Un chèque factice du montant de la prime accordée par le Concours GénéralAgricole.

Article262 Primes

Les primes suivantes sont accordées par le Concours Général Agricole aux 4 premiers du classement :

- 300 euros au 1er du classement général;
- 200 euros au 2ème du classement général;
- 150 euros au 3ème du classement général;
- 100 euros au 4ème du classementgénéral.

Ces primes seront versées par le service financier de Comexposium pour le compte du Concours Général Agricole.

Trophée National d'Utilisation Inter-Races

Article263 Définition

LeTrophéeNationald'UtilisationInter-Racesviseàmieuxfaireconnaîtreauxprofessionnelsetaugrandpubliclesracesfrançaisesdechevauxdetrait et de mules, leurs caractéristiques, leurs aptitudes etperformances.

Chaque race participant au trophée est représentée dans la compétition par un attelage constitué de deux animaux de même race, et sélectionné par OS de la race concernée selon ses propres modalités.

Le trophée comporte trois épreuves :

- 1ère épreuve : traction à deux animaux (coefficient1)
- 2ème épreuve : maniabilité (coefficient1)
- 3ème épreuve : marathon (coefficient 1)

Chaqueracedoitobligatoirementparticiperauxtroisépreuves.

Pour participer au Trophée, le meneur et le groom devront être âgés de 16 ans au minimum.

Les chaussures de sécurité sont obligatoires pour l'épreuve de traction.

Article264 Critères d'éligibilité

Seuls sont admis les chevaux de trait et les mules inscrites au registre d'élevage de la Mule Poitevine ou de la Mule des Pyrénées, mâles, femelles ou hongres âgés administrativement de **4 à 15 ans au 1er janvier 2021** (rappel : un équidé change administrativement d'âge au 1er janvier de l'année en cours).

Les lauréats des 1ers prix à l'une des trois dernières éditions (2018, 2019 et 2020) ne sont pas admis à une nouvelle participation.

Les juments gestantes ne sont pas autorisées à participer au Trophée.

Afin de pourvoir au remplacement d'un animal qui deviendrait indisponible à la date du salon, chaque race doit désigner lors de son inscription un animal suppléant.

Article265 Modalités

Les animaux d'une même équipe sont menés ou conduits par le même meneur pendant toutes les épreuves.
Les modalités des deux épreuves du trophée sont les suivantes :

1ère épreuve : Traction en paire

Cetteépreuveconsisteàdéplaceruntraîneausurunedistancede120menviron.Lapairedechevauxestmenéeauxguidesouaucordeau,paruneseule personne. Le traîneau est vide au point de départ et d'un poids d'environ 250 kg. Les « palonniers portés » sont interdits (refus du « bas-cul »). La largeur minimum du palonnier est de 70cm.

Untestaudynamomètreseraréaliséparunepaireavantledébutdel'épreuve.Ledynamomètre,fourniparl'organisateur,seraplacéentrelepalonnier et le traîneau pour le test. La traction maximum ne devra pas dépasser 850 kg/force après le dernier chargement (mesure prise en mouvement). Le nombre de personnes à charger au maximum au 3ème chargement sera défini en fonction de cetest.

Deuxchevaux,désignésparlejury,ferontuntourpourenleverlarouilleprésentesurlespatinsendébutdeconcours.Chaqueattelagedébuteraparun arrêt dans une zone définie par 4 plots. L'épreuve pourra débuter par la traction du traîneau à vide sur un tour de carrière pour détendre et échauffer le chevalàlaconvenancedumeneur.Lejuryjugeralaprésentationetleharnais(sous-ventrièreetporte-traitsobligatoires),jugementquiseracomplétéà l'arrêt (avantdépart).

Le meneur doit se placer à côté du traîneau, obligatoirement en arrière des palonniers, et le groom reste à côté en arrière du meneur, en sécurité. Sur le parcours, trois aires de chargement identifiées par des quilles sont prévues, avec arrêt obligatoire minimum de 20 secondes ainsi que deux passages obligatoires.

Sur les zones de chargement, les chevaux doivent s'arrêter de façon à ce que le crochet du traîneau soit dans la zone d'arrêt. L'arrêt est validé quand le crochet est dans l'intervalle de la ligne des boules. L'arrêt est considéré hors-zone quand il est marqué et respecté mais que le crochet du traîneau est en dehors de la zone imposée.

- Au 1er arrêt : chargement obligatoire de 4 personnes ;
- Au 2ème arrêt : chargement obligatoire de 3 personnes;
- Au 3ème arrêt : chargement à option de 0 à X personnes (en fonction du test au dynamomètre), dossards de 1 à X, au choix du meneur. 3 essais sont autorisés au dernier chargement, au bout de trois le jury arrêtera leconcurrent.

La place des dossards sur le traîneau sera définie au sol et selon le test au dynamomètre afin que les charges soient réparties de la même façon pour chaque concurrent.

Une allure marchée est imposée. Si l'un des chevaux tombe dans une autre allure que le pas (trot, galop, amble, ...) il sera pénalisé pour non-respect de l'allure. Pour l'intégralité du parcours, au-delà de 2 foulées, chaque foulée supplémentaire entraîne une pénalité : faute d'allure (toute foulée compte même en cas de reprise du pas entre les foulées de trot ou galop : pas de remise à zéro).

La largeur des portes est déterminée à 30 cm en plus de celle du traineau utilisé.

Le fouet est interdit. Les retours de guides sont strictement interdits et seront sanctionnés de 30 points par action.

Hors des zones de chargement, plusieurs arrêts sont autorisés dans la limite de 40 secondes cumulées. Au-delà, l'épreuve s'arrête et sont pris en compte pour le classement le nombre de personnes chargées et la distance parcourue avant le dernier arrêt pénalisant.

Après chaque arrêt, le traîneau doit parcourir au moins 3 mètres pour valider le chargement. Dans le cas contraire, les personnes ayant été chargées ne seront pas comptabilisées.
C'est le crochet qui délimite la fin de l'épreuve : quand le crochet a dépassé la ligne d'arrivée, l'attelage a terminé l'épreuve.

L'épreuve de traction donne lieu à l'attribution de points de pénalité selon le barème suivant, chaque attelage partant avec un capital de 0 point :

Nature de la faute	Pénalités
Harnachement : propreté	10 points
Harnachement : réglages	10 points
1 boule tombée	5 points
Distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée	10 points/m
Arrêt obligatoire non respecté (lorsque l'attelage ne s'arrête pas dans l'aire de chargement)	30 points
Durée de l'arrêt non respecté (moins de 20 sec)	10 points
Arrêt hors zone (zone des 4 premiers cônes)	10 points
Passage du meneur ou groom à la tête du cheval	30 points par intervention
Intervention du groom (hors passage à la tête)	10 points par intervention
3ème chargement	10 points/par personne non montée
Faute aux allures (à partir de la 3ème foulée)	5 points/faute
Retour de guides ou cordeau « coup de sonnette »	30 points
Tout autre geste qualifiable de « cruauté » envers le cheval (dont poursuite de l'épreuve avec cheval empêtré)	Elimination de l'épreuve
Abandon après le 1er chargement	100 points
Abandon après le 2ème chargement	50 points (S'ajoutent aux pénalités précédentes)
Report du départ pour raisons de sécurité réglages collier, …)	20 points

Lejuryatoutelatitudepourarrêterunattelagejugédangereuxouenerespectantpaslebien-êtreanimal,àquelquemomentquecesoitpendantl'épreuve.
Lasanctionpourraallerjusqu'àl'éliminationdecetteépreuve.Lejurysanctionneraautantquedebesoinles«coupsdesonnettes»(affectantlabouche du cheval) ainsi qu'un comportement du meneur ou du groom inadapté à l'épreuve. De même, le jury sanctionnera autant que de besoin le cheval boiteux, ce qui pourra aller jusqu'à l'élimination du cheval surl'épreuve.

Il s'agit de pénalités de note appréciant la qualité et régularité de la traction. Cette pénalité n'est accordée qu'à partir du moment où l'ensemble de la traction ne tend pas à l'idéal.

Cette pénalité ne doit pas tenir compte du chargement.

- 0à10pts/chargement :cequiestrecherché:chevauxsurlestraits,collaboration entreleschevaux,départnonheurté,non sauté;
- 0 à 10 pts sur l'ensemble de la traction : défense du cheval, calme et discrétion dumeneur.

Le barème suivant sera utilisé :

- Excellent : 0 point de pénalité;
- Très bon : 1 point de pénalité;
- Bon : 2 points de pénalité;
- Assez bon : 3 points de pénalité;
- Satisfaisant : 4 points de pénalité;
- Suffisant : 5 points de pénalité;
- Insuffisant : 6 points de pénalité;
- Assez mauvais : 7 points de pénalité;
- Mauvais : 8 points de pénalité;
- Très mauvais : 9 points de pénalité;
- Nul : 10 points depénalité.

Le jury sanctionnera autant que de besoin :

- Les « coups de sonnette » (affectant la bouche du cheval);
- Un comportement du meneur ou du groom inadapté à l'épreuve;
- Une allure irrégulière qui pourra aller jusqu'à l'élimination de l'attelage surl'épreuve.

L'attelage ayant le moins de pénalités remporte l'épreuve. L'épreuve se court en une manche. L'ordre de départ est tiré au sort en début de salon.
Le président du jury est autorisé à modifier les conditions techniques de l'épreuve en cas d'incident technique ou de dysfonctionnement notoire.

2ème épreuve : Maniabilité

L'épreuve se déroule sur un parcours de 8 à 10 portes (le nombre de portes devra être adapté à la taille de la carrière mise à disposition). La voiture utilisée pour cette épreuve doit mesurer 148 cm de largeur minimum. Le chef de piste décidera la vitesse imposée (210 m/mn initialement devant être adaptée à la taille de la carrière mise à disposition) et l'écartement des portes (+ 30 cm).
L'épreuve se déroulera en 2 manches identiques. Le temps imparti sera communiqué lors de la reconnaissance.
Le groom doit être assis et peut parler.
Le décompte des pénalités est fait selon le barème suivant :

Eléments	Pénalités	S/Total pénalités
Balle tombée	5 points	
1ère désobéissance	5 points	
2nde désobéissance	10 points	
3ème désobéissance	Elimination	
Erreur de parcours	Elimination	
Présentation incorrecte (présentation correcte : chapeau, fouet, gants, tablier)	10 points	
	Total pénalités	…….. points
	Temps dépassé 0.5 point/sec	…….. sec
	SCORE Maniabilité : pénalités + temps dépassé	…….. points

Un barrage est prévu pour les attelages. Le classement final se fera sur la base des points obtenus et le temps départagera les ex-aequo.

3ème épreuve : Marathon

L'épreuve de marathon est effectuée avec une voiture de marathon, la voie de la voiture étant de 1,25 m. Le barème est au chronomètre. Les éléments de sécurité des hommes (casque et protège-dos) sont obligatoires. Le départ ne sera pas donné en l'absence d'un de ces éléments.
Cette épreuve se juge sur 1 obstacle comportant 7 portes. La possibilité est donnée aux attelages de recouper la ligne Départ/Arrivée pendant leur parcours sans encourir des pénalités ou une élimination.

Eléments	Pénalités	Total pénalités
Renversement d'un obstacle	510 sec	
Renversement d'un tombant	5 sec	
Dépôt du fouet	5 sec	
Coéquipier 2 pieds à terre – 1ère fois	5 sec	
Coéquipier 2 pieds à terre – 2ème fois	10 sec	
Coéquipier 2 pieds à terre – 3ème fois	15 sec	
Meneur mise de pieds à terre	……. * 30 sec	

Renversement de la voiture	élimination	
Parcours corrigé avant sortie	……. * 20 sec	
Parcours incorrect	élimination	
Obstacle dans mauvais ordre	…… * 50 sec	
3ème désobéissance	60 sec	
Présentation incorrecte meneur et groom (présentation correcte : fouet, coque et casque)	5 sec par élément	
Total Pénalités : temps pénalités		…….. sec
Temps parcours		…….. sec
SCORE Marathon : temps pénalités + temps parcours		…….. sec

Un barrage est prévu pour les 3 premiers attelages classés par rapport au temps. Le classement final se fera sur la base du temps réalisé additionné des pénalités de piste.

Article266 Classement

Le classement est effectué en totalisant les points obtenus dans chacune des trois épreuves, pour les n races participantes, selon le barème suivant :

Classement	Points
Race classée 1ere	n
Race classée 2eme	n - 1
Race classée 3eme	n - 2
Etc.	etc.
Race classée avant dernière	2
Race classée dernière	1
Race éliminée	0

Les équipages classés ex æquo dans les épreuves se partagent également les points qu'ils auraient obtenus s'il avait été possible de les distinguer. L'équipage ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des trois épreuves remporte le trophée. En cas d'ex æquo, c'est l'épreuve de traction qui permet de départager les équipages.

Article267 Jury

Le jury est désigné par le Commissaire général sur proposition de la filière trait de la SFET. Il comprend trois membres : un président de jury, 1 juge et 1 juge aux allures. Ils sont assistés par 2 assesseurs aux chronomètres.

LesjugesdevrontfairepartieducorpsdesjugesExcellence(uneformationseramiseenplaceparlaSFETsibesoin)etrépondreàl'appelàcandidature lancé par la SFET. La filière trait de la SFET aura en charge la sélection des 3 juges qui seront proposés au Commissaire Général pour validation au plus tard le **vendredi 11 décembre2020**.

Seul le président de jury sera autorisé à répondre aux questions des meneurs.

Les éventuelles réclamations doivent être déposées par écrit au Commissariat des Equidés et exposées par un seul représentant de la race concernée, au plus tard 1 heure après la fin des épreuves. A l'issue de cette période et en l'absence de réclamation, les résultats seront réputés définitifs.

Article268 Sanctions

Tout auteur de fraude ou tentative de fraude sur l'origine ou l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu sur le champ par le président de jury des épreuves et du bénéfice auxquels elles donnent éventuellement droit.
Sont également concernés les comportements déplacés à l'égard du jury, de l'organisateur, des animaux ou de toute autre personne présente sur le lieu.

Article269 Récompenses

Les récompenses offertes par le Concours Général Agricole sont les suivantes :

- Une coupe pour le vainqueur de chacune des épreuves;
- Un trophée pour le premier du classement;
- Une plaque pour tous les animaux participants;
- Un chèque factice du montant de la prime accordée par le Concours GénéralAgricole.

Article270 Primes

Les primes suivantes sont accordées par le Concours Général Agricole aux 4 premiers du classement de chacune des épreuves :

CLASSEMENT	TRACTION	MANIABILITÉ	MARATHON
1er prix	300 €	300 €	300 €
2eme prix	200 €	200 €	200 €
3eme prix	150 €	150 €	150 €
4eme prix	100 €	100 €	100 €

Ces primes seront versées par le service financier de Comexposium pour le compte du Concours Général Agricole.

Trophée Monté

Article271 Définition

Cette épreuve vise à montrer la possibilité d'utilisation montée des chevaux de trait et des mules. Elle est ouverte aux neuf OS de races de chevaux de trait et aux deux OS de races de mules. Le classement de l'épreuve se combine aux deux autres trophées (Trophée Racial d'Utilité et Trophée National d'Utilité) pour constituer le classement du **Trophée des Races**.

Chaque race participant au Trophée monté est représentée dans la compétition par un couple cavalier/cheval sélectionné par l'OS concerné selon ses propres modalités. Cependant, l'animal devra déjà faire partie de la sélection raciale engagée pour un autre concours du CGA.

Sont admis à concourir :

- Les chevaux de trait (mâle, femelle ou hongre) âgés administrativement de 3 à 12 ans au plus, pour les OS ayant 1 000 naissances et plus au1erjanvier2021(rappel:unéquidéchangeadministrativementd'âgeau1erjanvierdel'annéeencours),etinscritsaustud-bookdela race.
- Leschevauxdetrait(mâle,femelleouhongre)âgésadministrativementde3à15ansaupluspourlesOSayantmoinsde1000naissances au1erjanvier2021(rappel:unéquidéchangeadministrativementd'âgeau1erjanvierdel'annéeencours),etinscritsaustud-bookdela race.
- Les mules inscrites au registre d'élevage de la Mule Poitevine ou de la Mule des Pyrénées (mâle, femelle et hongre) âgés administrativement de 3 à 15 ans au plus pour les OS ayant moins de 1 000 naissances au 1er janvier 2021 (rappel : un équidé change administrativement d'âge au 1er janvier de l'année encours).

Les lauréats d'un 1er prix à l'une des 3 dernières éditions (2018, 2019 et 2020), ne sont pas admis à une nouvelle participation.

Les juments gestantes ne sont pas autorisées à participer au Trophée.

Néanmoins, sont seuls admis les chevaux de trait et les mules inscrites au registre d'élevage de la Mule Poitevine ou de la Mule des Pyrénées,mâles, femellesouhongresâgésde3ansouplusau 1erjanvier2020.Afindepourvoirau remplacementd'unanimalquideviendraitindisponibleàladatedu salon, chaque race doit désigner lors de son inscription un animal suppléant.

Le trophée ne comporte qu'une épreuve montée. Pour participer à cette épreuve, le cavalier devra être âgé de 16 ans au minimum.

Article272 Tenue

Les propriétaires des équidés présents veilleront à présenter au public des animaux, des concurrents et du matériel dans des conditions optimales.

Article273 Matériel

Chaque concurrent devra se présenter avec le matériel nécessaire pour cette épreuve.

Les éperons sont interdits et la cravache est autorisée, mais néanmoins tout abus sera sanctionné. Toutes les embouchures sont autorisées, mais leurs usages abusifs pourraient être sanctionnés (ex : mors Liverpool branché en dernière passe et gourmette serrée).

Article274 Modalités

L'épreuve a pour objet de démontrer la maniabilité d'un cheval de trait ou d'une mule dans différents tests sous la selle. Elle se compose de dix difficultés maxima placées sur le terrain parmi la liste décrite ci-après.
Aucune allure imposée, chronométrée avec un temps limite sur la piste (hors pénalités) calculé sur la base d'une vitesse de 150 m/min.

Pénalités :

- Bâton tombé : 10 sec;
- Obstacle renversé : 10 sec;
- 5 sec par pied sorti du cercle;
- 10 sec par difficulté non franchie après 3 présentations;
- Allure non respectée : 10 sec;
- Piquets tombés : 10 sec;
- Bidon tombé : 10 sec;
- Difficulté non tentée (non-respect des 30 sec) : dernier de l'épreuve;
- 4 sec par barre tombée pour le colimaçon ou lachicane.

Une ligne de début d'obstacle est matérialisée à 3 m. Le concurrent disposera de 30 sec à compter de son franchissement pour réaliser l'obstacle. Au-delà, l''obstacle sera réputé non franchi et une pénalité de 30 sec sera appliquée.

Article275 Obstacles

Liste d'obstacles valables pour les tests, sauf cas particuliers :

- Huit entre bidons;
- Pont en bois;
- Saut enclos;
- Slalom entre piquets alignés;
- Bidons;
- Piquets;
- Portillon;
- Clochette au bout d'un couloir;

- Pot en terre ;
- Faire tomber un objet;
- Point d'eau;
- Passage bas;
- Parcours du cavalier;
- Descendre et remonter à cheval dans une zone définie;
- Colimaçon/chicane.

La reconnaissance du parcours (collective et avec le président de jury comme seul référent et à pied) aura lieu avant le début de l'épreuve, et l'horaire et la durée seront affichés au Commissariat aux Equidés dans le programme de l'épreuve.

Article276 Classement

Le classement du Trophée monté se fait selon le temps du parcours additionné de celui des pénalités par ordre croissant de temps. L'équipe gagnante sera celle qui totalisera le moins de temps, toutes pénalités confondues.

Article277 Jury

Le jury est désigné par le Commissaire général sur proposition de la filière trait de la SFET. Il comprend trois membres : un président de jury et 2 assesseurs.

LesjugesdevrontfairepartieducorpsdesjugesExcellence(uneformationseramiseenplaceparlaSFETsibesoin)etrépondreàl'appelàcandidature lancé par la SFET. La filière trait de la SFET aura en charge la sélection des 3 juges qui seront proposés au Commissaire Général pour validation au plus tard le vendredi 11 décembre2020.

Le secrétariat du jury est assuré par un Commissaire, seul autorisé à communiquer avec les juges. Seul le président de jury est autorisé à répondre aux questions des cavaliers.

Les éventuelles réclamations devront être déposées par écrit au Commissariat des Equidés et exposées par un seul représentant de la race concernée, au plus tard 1 heure après la fin des épreuves. A l'issue de cette période et en l'absence de réclamation, les résultats seront réputés définitifs.

Article278 Sanctions

Tout auteur de fraude ou tentative de fraude sur l'origine ou l'identité d'un équidé ou tout auteur de fausses déclarations ou de manquement au présent règlement peut être exclu sur le champ par le président de Jury des épreuves et du bénéfice auquel elles donnent éventuellement droit.
Sont également concernés les comportements déplacés à l'égard du jury, de l'organisateur, des animaux ou de toute autre personne présente sur le lieu.

Article279 Récompenses

Les récompenses offertes par le Concours Général Agricole sont les suivantes :
- Un trophée pour le vainqueur;
- Une plaque pour tous les animaux participants;
- Un chèque factice du montant de la prime accordée par le Concours GénéralAgricole.

Article280 Primes

Les primes suivantes sont accordées par le Concours Général Agricole aux 4 premiers du classement :
- 300 euros au 1er du classement général;
- 250 euros au 2ème du classement général;
- 200 euros au 3ème du classement général;
- 100 euros au 4ème du classementgénéral.

Ces primes seront versées par le service financier de Comexposium pour le compte du Concours Général Agricole.

Trophée National des Equipes de Races

Article281 Définition

Le trophée vise à récompenser le travail de toute une équipe de race, en réunissant éleveurs et meneurs autour des résultats de chacun.
Ce trophée est une épreuve ouverte aux 9 races de chevaux de trait et aux deux races de mules.

Article282 Classement

Le classement est effectué en totalisant les points obtenus sur les épreuves Trophée Racial d'Utilité Jeunes Chevaux, Trophée National d'Utilité Inter-Races et Trophée Monté.

La race ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue des trois épreuves est déclarée vainqueur du Trophée National des Equipes de Races.

Article283 Récompense

Un trophée est offert pour la race gagnante de l'épreuve combinée. Ce trophée est attribué pour une année, et remis en jeu l'année suivante. Si une équipe gagne le trophée trois fois de suite, alors l'équipe le gagnera définitivement.

Trophée National de l'Âne

Article284 Définition

Le Trophée National de l'Âne est organisé par la Fédération France Ânes et Mulets et la SFET, dans le cadre et sous le contrôle du Concours Général Agricole. Chaque OS désigne le représentant de sa race.

Cette compétition est ouverte à tout mâle entier appartenant à une des sept races françaises et âgé d'au moins 3 ans au 1er janvier 2020 (rappel : un équidé change administrativement d'âge au 1er janvier de l'année en cours).

Tout âne ayant déjà remporté cette compétition ne peut plus y participer.

Article285 Groupes d'épreuves

Le Trophée National de l'Âne comporte trois épreuves, chacune effectuée en deux manches par le même animal :

- Travail en Main : Complicité et Parcours de bât;
- Traction : Puissance et Précision;
- Maniabilité Attelée : Vitesse etPrécision.

Pourvalideruneépreuveunconcurrentdoitobligatoirementparticiperauxdeuxmanches.Chaqueépreuvepourraêtreeffectuéeparunmeneurdifférent.

ChaqueracedoitobligatoirementparticiperàuneseépreuvesduTrophéeNationaldel'ÂnedanslecadredesaparticipationauConcoursGénéral Agricole.

Chaque concurrent bénéficiera d'un joker qui doublera les points obtenus lors de l'une des manches d'une épreuve de son choix. Il devra être présenté au plus tard à la fin de la reconnaissance de l'épreuve concernée.

Un briefing systématique aura lieu avant chaque épreuve avec les membres du jury, le chef de piste et les concurrents. Le temps de reconnaissance du parcours est effectué par les meneurs et les grooms et est limité à 5 minutes.

Article286 Tenue

Les engageurs veilleront à présenter au public des animaux, meneurs et matériel dans des conditions optimales. Pour les épreuves attelées, un groom ayant l'âge et les capacités d'intervention sera obligatoirement présent dans la voiture.

Pour les autres épreuves, le groom se tiendra présent en bord de carrière dans l'éventualité d'une intervention de sécurité.

Article287 Matériel

Chaque participant devra se présenter avec le matériel nécessaire pour chacune des six manches, à savoir :

- Travail en main:
  - Complicité:licoletlongeoubridonavecallianceetlonge(sontexclus:caveçon,licoléthologique,etc.)etlongede1,5maumaximum.
  - Parcours de bât : licol et longe ou bridon avec alliance et longe (sont exclus : caveçon, licol éthologique, etc.), bât adapté, lessacoches adaptées seront fournies par l'organisation.
- Tractionpuissanceettractiondeprécision:harnaisadaptéàcesexercicesettraîneauauxnormes,longuesrênes:soitharnaisdetractionsans les traits et le palonnier, sinon surfaix avec longuesrênes.
- Maniabilité attelée : harnais adapté à ces exercices et voiture dont la voie devra être transmise à l'organisation une semaine avant la date des épreuves(voierecommandée :110à120cm)meneuretgroomavecgantset couvre-chef,lefouet doitêtretenuenmain.

Article288 Travail en main :complicité.

En main, allure libre, temps chronométré avec limite. Le parcours de cette manche doit s'effectuer de façon harmonieuse. Il est très simple, incluant au moins trois difficultés légères encadrées pour chacune d'elles, par une porte d'entrée et une porte de sortie.

Le chronomètre se déclenche au franchissement par le concurrent, d'une ligne de départ matérialisée et s'arrête au franchissement d'une ligne d'arrivée matérialisée.

Les obstacles ne sont pas numérotés et peuvent donc être franchis dans n'importe quel ordre. Les pénalités obtenues durant le parcours seront transformées en secondes et le classement se fera au meilleur temps. Chaque obstacle doit être tenté sous peine d'élimination.

Eléments	Pénalités